

L'an deux mille vingt-quatre et le **15 mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Karine POTHIER donne pouvoir à Dominique VIOT
Gaëlle LABALME

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **12**

Date de la convocation : 8 mars 2024

Date d'affichage : 8 mars 2024

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Contrat de CDD pour la cantine

Délibérations :

N° 08 : -Contrat de CDD pour la cantine

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement de la fréquentation de la cantine scolaire et du besoin d'encadrement des enfants il y a lieu de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'animateur cantine à temps incomplet à raison de 4 heures par semaine d'école soit 3,2/35e annualisée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'animateur cantine à compter du 4 mars 2024 et jusqu'au 5 juillet 2024.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 4 heures de travail par semaine d'école soit 3,2/35e annualisée.
- DECIDE que la titulaire du poste recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 367 indice majoré 366, échelle C1 de rémunération, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante le 13/12/2019. Les indices pourront évoluer avec l'ancienneté du titulaire du poste.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs).

Rapport des commissions

Social

La dernière réunion de CCAS a eu lieu le mercredi 21 février.

La commune devra proposer à ses agents une mutuelle et une complémentaire avec participation financière de l'employeur. Un travail préparatoire a été fait par Elise AUCLAIR et est présenté au conseil. Après échanges au sein du conseil et sous réserve de la prise de délibérations lors d'un conseil ultérieur on s'orienterait vers :

- La proposition de complémentaire santé identifiée par le Centre de Gestion du Département de l'Ain (15 € minimum de participation de l'employeur, au 1^{er} janvier 2025)
- La proposition de prévoyance du Centre de Gestion (7 € de participation minimum, au 1^{er} janvier 2025)

Communication / services aux habitants

La matinée nettoyage des chemins prévue le dimanche 10 mars a été reportée au dimanche 28 avril compte tenu de la pluie. Le SMIDOM participe en fournissant des pinces, des gilets, des sacs et des cadeaux pour les enfants.

Urbanisme

Le radar pédagogique va être déplacé pour être mis au cœur du village. Les données issues de la première mise en place chemin des 3 Coins seront analysées (fréquentation, vitesses constatées, etc...). Un devis est en attente de la part de Socafl pour un aménagement de fossé chemin de St Cyprien qui a tendance à s'effondrer.

Le département prévoit de refaire le revêtement de la départementale aux Leynards sur toute la partie en agglomération au printemps.

Bâtiments communaux

Une réunion de la commission est prévue le mercredi 20 mars à 19h pour préparer les propositions à mettre au budget.

Finances

Pierre Bailly-Bechet a démissionné de son poste d'adjoint aux finances en restant membre du conseil.

Le contrat de changement des photocopieurs a été signé. Il entrera en vigueur au 1^{er} juillet.

Le budget est en préparation et sera présenté au prochain conseil municipal.

Questions / informations diverses

Problème de pression d'eau avec des coupures 1 à 2 fois par semaine à Romans.

Stéphane CANTE fera le tour des habitants pour avoir des informations précises sur les habitations concernées, le type et la fréquence des problèmes pour faire une remontée plus précise au syndicat.

La séance est levée à 22h00.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 12 avril à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le secrétaire de séance

Elise AUCLAIR



Le maire,

Dominique VIOT

